



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux - branchement électrique – SARL PAROTY – 10, rue André Beucler  
ARR 2025-12-17-144-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par la SARL PAROTY ZI Ouest le Durgeon 1 à VESOUL (70),  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de terrassement pour branchement électrique au profit d'ENEDIS, 10 rue André Beucler.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de terrassement en vue d'un branchement électrique au profit d'ENEDIS va avoir lieu à SELONCOURT par l'entreprise PAROTY 10 rue André Beucler. Ces travaux se dérouleront semaine 3, à compter du 12 janvier 2026 pour une durée de deux jours dans une période de 30 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. Une restriction de chaussée sera mise en place avec empiètement de chaussée. La circulation de tous véhicule au droit du chantier se fera par demi-chaussée, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par la SARL PAROTY chargée des travaux. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 17 décembre 2025

Monsieur Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

  
